



## CHARTRE DES VOYAGES SONORES

« Cette chartre est mise en place afin de veiller au bon déroulement de la séance ».

### **PONCTUALITE, COMPORTEMENT :**

L'atelier respecte un horaire. Il est important d'arriver 5 minutes avant l'heure de démarrage ; le but étant d'avoir le temps de procéder au règlement ainsi qu'à votre installation dans la salle. (tapis, chaussures, etc...). Ainsi l'atelier pourra commencer à l'heure.

Les téléphones sont sur silencieux et rangés.

Lors des échanges, il est important de respecter la parole de chacun et d'être dans une écoute active, bienveillante et respectueuse.

### **RESERVATION, ABSENTEISME :**

Pour le moment, la réservation se fait **UNIQUEMENT** par sms, appel téléphonique, mail ou Messenger. Lors de votre inscription, vous pouvez me donner votre mail, prénom et numéro de téléphone.

La réservation est validée **UNIQUEMENT** après avoir reçu une confirmation.

Dans un esprit de bienveillance, il est important de prévenir en cas de retard.

Toute réservation qui est non excusée, sera due par virement bancaire ou chèque à l'ordre de Résonance énergie, envoyé à l'adresse ou déposer dans la boîte aux lettres du 03 rue Debacq, 62100 Calais.

### **PAIEMENT :**

Le tarif est de 20 euros la séance, par personne. Le règlement se fait en espèces (merci de faire l'appoint) ou par chèque à l'ordre de Résonance énergie en début ou fin de séance.

### **GENERALITES :**

Il est demandé de respecter le lieu dans lequel vous êtes accueilli. Seule l'eau est admise dans la pièce.

Pour tout besoin d'information complémentaire, je reste disponible.